

LISLE OU LISLE

Sur ce sujet, voici nos réflexions et notre position qui sont en tous points identiques à celles des propriétaires du Logis seigneurial.

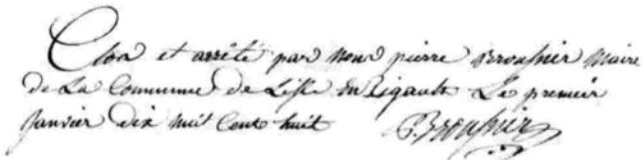
Cette modification est sans doute une idée mûrie de longue date puisqu'en juin 1991, dans un paragraphe du bulletin municipal concernant le rachat du presbytère, Monsieur le Maire soulignait "L'Isle en Rigault", tout en écrivant "le seigneur Philippe Lebègue de Nonsard" alors que l'intéressé lui-même a toujours signé "Le Besgue de Nonsart".

Les spécialistes sont unanimes à dire que les recherches historiques ou généalogiques nécessitent un travail très long et très minutieux. Au-delà de quelques lignes dans des ouvrages généraux, il convient d'aller plus loin dans l'exploration des archives. On a alors une idée plus précise des diverses orthographes de Lisle en Rigault.

Laissons de côté les formes "insula" qui proviennent de l'usage du latin pour la rédaction des chartes, titres féodaux, et des cartulaires d'abbayes, ce qui explique qu'on en trouve trace jusqu'au 18^e siècle.

Nous avons pu relever LISLE dans :

- *Les registres paroissiaux de Lisle en Rigault* en 1665, 1666, 1688, 1712, 1730, 1741, 1746, 1764, 1779, 1710, bénédiction de la chapelle Saint-Sébastien.
- 1721, une exception où nous trouvons dans l'inventaire des meubles de l'église paroissiale l'isle en rigaux.
- *Les registres d'état civil de Lisle en Rigault* de 1804, 1807, 1808, 1811, 1818



- *Les délibérations du Conseil municipal de Lisle en Rigault* en 1790, 1806, 1807, 1808, 1811, 1819, 1826, 1833, 1834, 1857
- *Les courriers et arrêtés de la Préfecture de la Meuse* en 1833, 1836, 1839, 1870, 1872, 1873, 1874 mais dans un courrier du 6 Fructidor an 12, émanant du bureau de police général : Lisle en Rigault (sans i majuscule)
- *Les actes notariés* où il arrive que les deux orthographes se côtoient
- *Les nombreux armoriaux*
- *Les archives privées de familles nobles* en 1332 et 1550
- *les archives de l'époque révolutionnaire à Bar-sur-Ornin*, on trouve aussi Lille en juin 1793, comme sur la carte de Cassini.

- le décret impérial du 23 janvier 1814 signé Napoléon qui autorise le Maire de la Commune de Lisle-en-Rigault (Pierre Broussier) à acquérir une partie de l'ancien château pour servir de presbytère.

Mieux que de débattre sur une orthographe qui peut varier parfois au fil des époques, des différents actes ou écrits, des erreurs de transcription, *on doit se poser la question de l'opportunité d'un tel changement.*



Après consultation d'études sérieuses et approfondies sur le changement de nom des communes, les motivations, les conditions requises, les délais, les contraintes engendrées et les avantages attendus, *nous nous interrogeons sur l'intérêt et les retombées positives qui en résulteraient pour la Commune et ses habitants.*

La mise en valeur d'un village par la promotion de son histoire est tout à fait louable. C'est ce que les propriétaires du Monument Historique et l'association réalisent depuis 5 ans.

Peut-on concevoir d'attirer l'attention sur le village et "l'isle" son origine géographique, sans avoir auparavant remédié à ses nuisances (nids-de-poule de sa chaussée, odeurs pestilentielles de ses égouts et de la Saulx, etc.).

Dans l'importante masse de documents, livres anciens, registres, écrits, correspondances et actes, que nous avons étudiés pour nos recherches historiques, (dont le livre édité en septembre 2012 sur le château de Lisle en Rigault ne représente qu'une petite partie), *nous constatons que la forme LISLE est de loin, toutes époques confondues, la plus utilisée.*

Aussi, la connaissance que nous avons acquise de l'histoire du château et du village de Lisle en Rigault, nous fait donner un avis négatif sur la décision prise par Monsieur le Maire, et validée par le Conseil municipal, de faire modifier le nom du village.

Pour plus d'informations sur les dates des lois concernant le nom des communes et sur une étude importante de ce sujet, vous pouvez consulter LE CHANGEMENT DE NOM DES COMMUNES FRANÇAISES ASPECTS ÉCONOMIQUES, MARKETING ET STRATÉGIQUES
Eric DELATTRE Maître de Conférences Université Lille 3
Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2007/2 - pages 269 à 291 ISSN 0180-7307
(renseignements et liens sur le site)